

LA DISLOCATION

Définissez d'abord la dislocation. Délimitez ensuite les éléments disloqués dans les exemples ci-dessous. Commentez leur place, leurs fonctions syntaxiques et les pronoms qui les représentent à l'intérieur de la phrase. Systématisez les exemples. Commentez finalement la fonction discursive (informationnelle) de la dislocation dans les exemples 3 et 7, 10a et 10b.

Définition de la dislocation

La dislocation consiste à détacher un constituant au début ou à la fin de la phrase. Il y a donc une dislocation à gauche et une dislocation à droite. Ce constituant est en même temps représenté par un pronom personnel ou démonstratif dans le noyau de la phrase. La même fonction syntaxique est donc représentée deux fois dans la même phrase. C'est le pronom qui précise ou détermine la fonction syntaxique du constituant disloqué, qui n'a pas de fonction syntaxique par lui-même. En ce qui concerne la fonction discursive (informationnelle), les deux types de dislocation n'ont pas le même fonctionnement, comme nous allons voir.

Les éléments disloqués sont mis entre crochets et les pronoms les représentant sont soulignés.

1. Je leur fais pas confiance, [aux femmes].
2. [Une fourmi de dix-huit mètres], ça n'existe pas.
3. C'est vrai que j'aime pas [les Noirs], ... mais [toi], t'es bien, t'es pas pareil, on t' aime bien.
4. [La science-fiction], [moi], ça ne m'intéresse pas.
5. Ils sont tous fadas, [ces linguistes].
6. Alors je sais que [mon frère], [son CAP] (certificat), il l'a pas eu.
7. Ça fait du bien, [un bain chaud].
8. [S'attaquer aux forces de l'ordre], c'est s'attaquer à la France.
9. [En ce qui concerne les mesures anti-pollution], elles sont insuffisantes.
- 10a. [Moi], je ne suis pas méchante.
- 10b. Je ne suis pas méchante, [moi].
11. J'y suis souvent allée, [dans ce parc].
12. [Le bricolage], je connais.
13. [Des magasins chics], on en voit souvent ici.
14. Ils l'étaient, [sublimes].
15. [Cette affaire], je préfère ne pas en parler.

Comme nous l'avons souligné ci-dessus, c'est le pronom qui précise ou détermine la fonction syntaxique du constituant disloqué, qui n'a pas de fonction syntaxique par lui-même. Ceci peut être exprimé de plusieurs façons : « Le pronom qui représente l'élément disloqué à l'intérieur de la phrase assume la fonction de sujet dans l'exemple X. Il s'ensuit que le

pronom transmet/confère cette fonction syntaxique à l'élément disloqué». Pour varier l'expression, on peut aussi se formuler de la façon suivante : « Dans l'exemple X, le constituant disloqué, repris par le pronom *en*, assume la fonction syntaxique de COD, qui lui a été transmise par le pronom ».

Pour systématiser les exemples ci-dessus, on doit premièrement distinguer la dislocation à gauche (les exemples 2, 3a, 3b, 3c, 4a, 6a, 6b, 8, 9, 10a, 12, 13 et 15) de la dislocation à droite (les exemples 1, 5, 7, 10b, 11, 14) et deuxièmement grouper les exemples similaires à l'intérieur de chacun des deux groupes principaux, par exemple selon la fonction syntaxique des éléments disloqués. Il est également possible de grouper les exemples de dislocation multiple.

La dislocation à gauche

Le pronom qui représente l'élément disloqué à l'intérieur de la phrase assume la fonction de sujet dans les exemples 2, 3a, 3b, 4a, 6a, 8, 9 et 10. Il y a cependant plusieurs sous-groupes de sujet. Dans 2, 4a, et 8, c'est un pronom démonstratif (*ça* ou *ce*) qui représente le constituant disloqué. *Ça* s'impose dans les exemples 2 et 4a pour marquer une valeur générique auprès d'un verbe autre que *être*, à savoir les verbes *exister* et *intéresser*, alors que le pronom clitique *ce*, de valeur générique, s'impose dans l'exemple 8 auprès du verbe *être*.

Dans les exemples 4 et 6, on trouve deux constituants disloqués à gauche. Il y a donc deux dislocations multiples, dans lesquelles c'est toujours l'élément disloqué situé le plus à gauche qui est le thème principal. Dans 4, le pronom *ça* confère la fonction de sujet au GN disloqué, alors que le pronom clitique *m'* (= *me*) transmet la fonction de COD au constituant non-conjoint *moi*. Dans 6, le GN *mon frère* assume la fonction de sujet, alors que *son CAP* fonctionne comme COD, ce que montrent les pronoms conjoints *il* (sujet) et *l'* (= *le*).

Dans 9, nous avons affaire à une variante de la dislocation à gauche avec rupture intonative. L'élément disloqué est introduit par *en ce qui concerne*, que Nølke appelle une « formule focalisatrice lexicale » (voir Nølke p. 94 et Helland p. 413).

L'exemple 3 est particulier : C'est nettement l'exemple le plus difficile. Il y a un seul élément disloqué (toi), qui est repris dans trois principales coordonnées par des pronoms conjoints de la même personne (la 2^e personne), deux fois comme sujet (*t'*) et une fois comme COD (*t'*). Autrement dit, il s'agit apparemment de la même forme du pronom, mais nous avons affaire ici au français non-standard avec l'orthographe phonétique (*Zazie dans le métro*). Plus précisément, aussi bien la forme sujet *tu* que que la forme COD *te* s'écrivent *t'*.

Dans les exemples 3c, 4b, 6b et 13, le constituant détaché fonctionne comme complément d'objet direct (COD). Les trois premiers ont été commentés ci-dessus, ainsi seul l'exemple 13 a besoin d'un commentaire : Le pronom adverbial *en* représente ici un GN indéfini au pluriel avec une référence indéfinie. Il ne s'agit pas d'un emploi générique. C'est que l'article indéfini au pluriel ne peut pas avoir une référence générique (Helland p.161, p. 411). Le constituant disloqué fonctionne comme complément d'objet indirect dans l'exemple 15. On peut constater que la préposition d'un GP disloqué à gauche est supprimée, ce qui est la règle générale. Dans l'exemple 6, c'est la préposition *de* qui a été effacée (cf. *parler de*). Finalement, dans l'exemple 12, il s'agit d'une dislocation à gauche sans reprise pronominale. Cette construction, qui s'emploie surtout pour disloquer un COD, est un phénomène typiquement oral (voir Helland, remarque p. 413).

La dislocation à droite

Dans les exemples 5 et 7, le constituant disloqué assume la fonction de sujet. *Ça* s'impose dans 7, pour marquer une valeur générique auprès d'un verbe autre que *être*. Dans 5, le déterminant démonstratif *ces* a un emploi soit anaphorique, soit déictique. Le pronom nominatif *ils* annonce le sujet disloqué.

L'élément disloqué, dans l'exemple 1, fonctionne comme COI_{datif} (*faire confiance à*), ce qui est précisé par le pronom personnel datif *leur*. Dans l'exemple 11, l'élément disloqué assume la fonction de COI_{locatif}, comme le précise le pronom clitique *y*. C'est que le verbe *aller* se construit avec un actant locatif, et pas avec un complément circonstanciel. Dans ces deux exemples, on voit qu'un GP disloqué à droite garde sa préposition, contrairement au GP disloqué à gauche.

Dans l'exemple 14, c'est l'attribut du sujet qui a été disloqué. Le constituant détaché est un groupe adjectival (GA), toujours représenté dans le cadre de la phrase par le pronom clitique *le* de sens neutre.

La fonction discursive dans les exemples 3, 7 10a et 10b.

Comme nous l'avons mentionné au début, les deux types de dislocation n'ont pas la même fonction discursive. La dislocation à gauche *établit* le thème de la phrase, qui doit être saillant dans la mémoire de l'interlocuteur ('som må være aktivert i minnet til mottakeren'), alors que la dislocation droite sert à *maintenir* le thème. Ce sont là les fonctions discursives principales, mais les deux types de dislocation ont souvent une fonction discursive secondaire aussi. Dans l'exemple 3, la dislocation ne sert pas seulement à établir le thème. L'élément disloqué a aussi une fonction discursive secondaire de contraste entre le GN *les Noirs* d'un côté et le pronom non-clitique *toi*, de l'autre.

La dislocation à droite peut également avoir une fonction discursive secondaire, en général une fonction émotive ou émotionnelle, ce qui est le cas dans 7.

En ce qui concerne les exemples 10a et 10b, le constituant disloqué *moi* remplit la fonction syntaxique de sujet dans les deux cas, ce que montre le pronom personnel sujet *je*.

L'élément disloqué dans 10a assume la fonction discursive primaire de marquer le thème et la fonction discursive secondaire de contraste. 10b, de son côté, a la fonction discursive primaire de maintenir le thème et une fonction discursive secondaire émotive.

L'INTERROGATION

A. Commentez les constructions suivantes en ce qui concerne leur forme (interrogation totale ou partielle ; place du mot interrogatif ; inversion ou ordre direct) et leur niveau de langue (style). Systématisez les exemples.

Il est possible de systématiser ces douze exemples de différentes manières. On peut par exemple les classer selon qu'ils appartiennent à l'interrogation totale ou à l'interrogation partielle. Dans tous les exemples donnés, il y a l'interrogation directe.

Regardons d'abord l'interrogation totale, qui porte sur toute la phrase et à laquelle on répond par *oui*, *si* ou *non*. D'une façon générale, il y a trois types principaux : a) l'interrogation par intonation, b) l'interrogation par *est-ce que* et c) l'interrogation par inversion. Dans la langue parlée, l'interrogation par intonation est la plus fréquente et de loin (83%). Et l'inversion y est la moins fréquente. Il y a l'inversion du sujet dans les exemples 1 et 6. On trouve l'inversion complexe dans 1, c'est-à-dire que le sujet est exprimé deux fois : après le verbe conjugué par

un pronom personnel clitique (*ils*) et avant le verbe par un constituant non clitique (*les quartiers populaires*). Dans 6), il y a l'inversion simple : le sujet clitique suit le verbe fini (*risquez-vous*). Quant au niveau de langue utilisé, l'inversion du sujet appartient au français standard ou soutenu. Dans 4), on trouve l'interrogation par *est-ce que*, qui permet de garder l'ordre direct. Ce type d'interrogation s'emploie sans problèmes dans le français standard. Finalement, il y a l'ordre direct dans l'exemple 3. L'interrogation y est marquée par la seule intonation montante.

On trouve l'interrogation partielle dans les exemples 2, 5, 7, 8, 9, 10, 11 et 12. La question ne porte que sur un des constituants de la phrase, représenté par le mot interrogatif. Cet élément est présenté comme non identifié. Les autres éléments de l'interrogation véhiculent des informations déjà acquises ou présupposées. Il est impossible de répondre par *oui* ou *non*.

Dans l'interrogation partielle, on **peut** utiliser l'inversion du sujet, mais il existe aussi beaucoup de structures où on peut garder l'ordre direct.

Commençons par l'inversion. Il y a l'ordre V – S dans les exemples 5, 7, 8 et 9. L'inversion finale est représentée dans 5 et 8. Dans l'inversion finale, le sujet est toujours non-conjoint (un GN ou un pronom non-clitique) et placé vers la fin de la phrase. Ce type d'inversion s'emploie surtout dans le français standard ou soutenu. Soit l'exemple 5. Après le mot interrogatif *que* COD, il est possible d'utiliser l'inversion finale, mais pas l'inversion complexe. Si le locuteur veut utiliser l'inversion, seule l'inversion finale semble possible dans l'exemple 8. L'inversion complexe (*À quoi ma signature sert-elle ?*) n'est pas carrément agrammaticale, mais peu acceptable. Dans l'exemple 7, on trouve l'inversion complexe, ce qui est normal après l'adverbe interrogatif *pourquoi*. Finalement, il y a l'inversion simple dans 9. Après *qui* (un être humain) COD, c'est l'inversion simple qui peut s'employer.

Dans l'exemple 10, nous avons affaire à l'interrogation par *est-ce que*, qui permet de garder l'ordre direct et qui s'emploie aussi bien à l'écrit qu'à l'oral. Dans 12, il s'agit de l'interrogation par la seule intonation ascendante (voir ci-dessus).

Les exemples 2 et 11 appartiennent typiquement au français oral non-standard. Dans 2, le mot interrogatif occupe la place canonique du complément d'objet direct. Le pronom *quoi* est utilisé, par opposition au *que* standard placé en tête de phrase. Dans 11, on trouve l'adverbe interrogatif *où*, suivi de *que*, une forme d'interrogation partielle familière ou populaire.

B. Hanne Korzen explique les mécanismes de l'inversion finale à l'aide de plusieurs règles. En simplifiant un peu, on peut les résumer de la façon suivante : « Ne peuvent suivre le sujet (inversé) que les compléments moins liés au verbe que le complément antéposé » (Korzen 1983).

Expliquez, à l'aide de cette règle, pourquoi les exemples suivants sont acceptables ou inacceptables.

En se basant sur la règle de Korzen, il n'est pas difficile d'expliquer pourquoi les exemples 1, 3 et 4 sont acceptables et l'exemple 2 inacceptable. Dans l'exemple 1, le complément placé après le sujet inversé, qui fonctionne comme complément circonstanciel de lieu, est moins lié au verbe que le complément antéposé, qui remplit la fonction syntaxique de complément d'objet direct (COD). Dans l'exemple 3, le COI_{datif} est moins lié au verbe que le COD antéposé. Dans 4, le complément postposé au sujet inversé, fonctionnant comme complément circonstanciel de temps, est moins lié au verbe que le COI_{locatif}, placé au début de la phrase.

Dans l'exemple 2, le complément COI_{datif} placé après le sujet inversé est plus lié au verbe que le complément circonstanciel de temps placé au début de la phrase, ce qui explique que cet exemple est agrammatical. Cet exemple viole ainsi la règle de Korzen.